PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE - SÉCURITÉ

ACQUÉRIR LES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les risques professionnels ont un coût humain et économique élevé : les arrêts de travail et maladies professionnelles sont en augmentation, selon un rapport de l'Assurance Maladie datant de 2014. D'où la nécessité pour les chefs d'entreprises, au-delà des obligations réglementaires, d'évaluer ces risques et de mettre en place des actions de prévention.
Vous souhaitez développer une culture de santé et de sécurité au sein de votre entreprise ?
Cette formation est un levier essentiel pour promouvoir la prévention dans votre entreprise.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations réglementaires en matière de sécurité et santé au travail
- Créer les outils permettant un suivi quotidien de la sécurité et de la santé au travail de ses salariés

PRÉREQUIS

Maîtriser le socle des connaissances de base

PUBLIC

Chef d'entreprise artisanale
Conjoint collaborateur
Associé
DRH - RRH
Manager

DURÉE

1 jour : 7 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant expert en Sécurité, habilité I.P.R.P. par la CARSAT et la DIRECCTE, ayant une grande connaissance des métiers de l'artisanat

DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : nous consulter
CMA Colmar : nous consulter

TARIF

245 € * pour les chefs d'entreprise (*prise en charge par le Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est sous réserve de budget disponible)
210 € * pour les salariés (*prise en charge totale ou partielle par les OPCO)
Se renseigner auprès de nos conseillères en formation

CONTACTS

Conseillères en formation :

- BAS-RHIN
  Angélique DIEUAIDE
  03 88 19 79 18
  infofc67@cm-alsace.fr
- HAUT-RHIN
  Agnès LUSTENBERGER
  03 89 20 84 55
  infofc68@cm-alsace.fr

Chambre de Métiers d'Alsace

ACQUÉRIR LES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PROGRAMME

1. Le rôle et la mission du chef d'entreprise en matière de Sécurité et Santé au Travail

2. La responsabilité pénale et la délégation de pouvoir

3. La sécurité dans l'entreprise :
- les acteurs
- les supports
- la réglementation

4. Les références essentielles :
- le Code du Travail
- le règlement intérieur
- le livret d'accueil des nouveaux collaborateurs

5. La mise en œuvre d'une démarche de Prévention des Risques :
- le Document Unique

6. Les accidents du travail et les maladies professionnelles :
- savoir les analyser
- mettre en place des actions correctives pour les réduire

7. Protéger ses collaborateurs :
- les équipements de protection individuelle
- les équipements de protection collective

8. La gestion des formations en Sécurité :
- les formations obligatoires
- les formations s'inscrivant dans l'amélioration des conditions de travail

9. Savoir gérer les relations avec les autres acteurs de la Sécurité :
- service de Santé au Travail
- délégués du personnel ou CHSCT
- CARSAT
- inspecteur du travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Alternance d'apports théoriques et d'exemples concrets vécus en entreprise
Partage et échanges entre les participants
Documentation de l'INRS
Remise d'un livret pédagogique complet retraçant l'intégralité du contenu de la formation

ÉVALUATION

Quiz d'évaluation des acquis
Remise d'une attestation individuelle de formation
Questionnaire de satisfaction en fin de stage